

## LE JOURNAL DE L'EMPLOI

Des patrons ont fait une découverte :  
les salariés sont aussi des pères !Après l'égalité hommes-femmes, des entreprises s'engagent « à faciliter la vie des salariés parents »  
Une réponse aux aspirations des jeunes pères qui veulent s'investir dans leur vie familiale ?

M. THOMSEN / ZEPH / CORBIS

**G**rande nouvelle, les hommes aussi ont des enfants. Jusque-là, il était permis d'en douter tant la conciliation entre vie professionnelle et familiale était seulement pensée au féminin. Signe de cette évolution, la création de l'Observatoire de la parentalité en entreprise. Cette structure, à l'origine de la charte de la parentalité en entreprise, a pour but de faciliter la vie des salariés parents en faisant évoluer les pratiques managériales. En utilisant le terme de salariés parents, cet observatoire tient compte de la volonté d'investissement plus important des jeunes pères dans la vie familiale. « En trente ans, la situation a énormément évolué : pour les sexagénaires,

la conciliation vie professionnelle-vie familiale ne posait aucun problème car, pour la majorité, leurs femmes prenaient complètement en charge la maison. Pour les trentenaires en revanche, partager semble une évidence », note Pascal Bernard, vice-président de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines chargé des questions de diversité.

**Congé paternité.** L'entrée en vigueur du congé paternité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 a marqué une véritable évolution. En six ans, il est véritablement entré dans les mœurs. En 2003 et 2004, selon une enquête de la direction de la recherche, de l'évaluation et des

statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales, près des deux tiers des pères en droit à un congé de paternité l'avaient pris. Il n'existe malheureusement pas de statistiques plus récentes, mais ce chiffre a vraisemblablement encore augmenté. « À Eaux de Paris, nous avons décidé de compléter les indemnités pour les salariés dont la rémunération se situe au-dessus du plafond de la Sécurité sociale », explique Pascal Bernard. « Nous demandons qu'il n'y ait pas de plafond pour les indemnités de congé paternité », ajoute Marie-France Boutrou, conseillère confédérale à la CGT et membre du collectif Mixité.

**Garde alternée.** Si la création

du congé paternité a marqué une évolution des pratiques, le développement, même limité, de la garde alternée a aussi provoqué un changement. « J'ai mon fils une semaine sur deux. La semaine où il est à la maison, j'arrive plus tard et pars plus tôt. Mon chef sait que c'est comme ça et que je ne transige pas là-dessus », explique Stéphane, ingénieur, père d'un garçon de 10 ans. Pas question donc d'organiser une réunion à 17 heures... La prise en compte de la parentalité implique un véritable changement culturel et la fin du présentisme. « En France, rester tard au travail est perçu comme la marque d'un investissement et est donc valorisé. Dans le nord de l'Europe, c'est perçu comme le signe d'une absence d'organisation », poursuit le DRH. Si on assiste à une évolution des mentalités, il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à une véritable

égalité entre hommes et femmes dans le partage des tâches domestiques. Les absences pour enfants malades restent un sujet épineux. « À niveau de responsabilité égal, nous observons encore que ce sont majoritairement les femmes qui s'absentent quand un enfant est malade. Cela même si les deux parents travaillent dans la même entreprise », relève Pascal Bernard. Un phénomène dont les principaux intéressés n'ont souvent même pas conscience. « Dans le cadre de notre politique d'égalité, nous avons organisé en partenariat avec le Centre d'information sur les droits des femmes (CIDF) une formation intitulée "L'égalité hommes-femmes au travail commence à la maison". Nombre des participants masculins en sont ressortis en s'interrogeant sur leurs pratiques », s'amuse-t-il. ★

MÉLANIE MERMOSZ

## LA PAROLE À...

## « C'est la répartition traditionnelle des rôles qui domine encore »

NICOLAS GUICHARD, JURISTE, PÈRE DE DEUX ENFANTS EN BAS ÂGE

« J'ai deux enfants, de trois ans et demi et un an. J'ai pu dans les deux cas prendre sans problème mon congé de paternité. En échangeant avec mes amis, je me suis rendu compte qu'il est vraiment entré dans les mœurs pour les jeunes pères. Tous ceux que je connais l'ont demandé et n'ont eu aucun problème pour l'obtenir. Je suis juriste dans une association, je suis le seul homme de la structure. La majorité de mes collègues sont jeunes et ont des enfants. Les contraintes familiales sont donc assez bien prises en compte. En cas de maladie des enfants, je peux m'absenter. Si ce n'est pas trop régulier, ça passe facilement. En revanche, autour de moi, j'observe que ce sont plus les femmes qui doivent prendre des jours enfants malades. En fait, c'est la répartition traditionnelle des rôles qui domine encore. »